	JOURNÉES DE TRAVAIL par hectare	
	d'homme.	de bête de trait.
(a) Sol compacte, labour fort.		
1° 2 *chevaux de forte taille* labourent en moyenne dans les jours longs et courts 50 ares de terrain.	2	4
2° 2 *chevaux de taille moyenne*, nourris l'été en vert ou au pâturage, labourent dans les mêmes circonstances 25 ares.	4	8
3° 2 *bœufs de taille moyenne*, nourris au pâturage et qui travaillent sans interruption, labourent dans ces circonstances 20 ares.	5	10
(b) Sol moyen ou labour moyen, c'est-à-dire 2e et 3e labours des terres fortes, et 1er des terres de cohésion moyenne.		
1° 2 chevaux de forte taille, 60 ares	1,66	3,33
2° 2 chevaux de taille moyenne qui pâturent. 50 ares.	2	4
3° 2 bœufs de pâturage, 25 ares.	4	8
(c) Sol léger ou labour léger, c'est-à-dire 2e et 3e labours en sol moyen et labours des sols légers.		
1° 2 chevaux de forte taille, 75 ares.	1,33	2,66
2° 2 chevaux de taille moyenne, 60 ares.	1,66	3,33
3° 2 bœufs de pâturage, 40 ares.	2 50	5

Bevan estime qu'un cheval exerce dans le labour une force de tirage de 55 à 60 kilogr., en sol léger, de 60 à 62 dans un loam de consistance moyenne, de 65 à 67 dans les terres fortes et de 75 à 78 dans les terres fortes, caillouteuses ou pierreuses.

En Belgique, dans les labours ordinaires en sol de cohésion moyenne, les chevaux, qui font ordinairement 2 attelées, labourent en billons 33 ares dans chacune ou 65 à 66 ares dans leur journée de travail; de manière qu'on compte qu'un attelage de 2 chevaux laboure en 2 jours un *bunder* (131 ares) de terrain (Schwerz).

En adoptant la classification des terrains en sols compactes moyens et légers, M. Block présente le tableau suivant de la quantité de travail que peut faire un attelage de 2 bons chevaux, dans les travaux de labourage, en une journée de longueur moyenne, quand le champ est à proximité des bâtimens ruraux.

	SURFACE EN ARES LABOURÉE DANS UN SOL		
	léger.	moyen.	compacte.
Labour de jachère.	62	56	43
Deuxième labour.	58	52	40
Troisième labour.	90	82	63
Labour de semaille.	58	52	40

Il calcule ensuite que pour chaque distance de 500 mèt. (150 toises environ) des bâtimens d'exploitation, l'attelage laboure environ 2 ares à 2 ares 50 cent. de moins dans chaque espèce de terrain que les nombres portés dans le tableau précédent. Ainsi, dans le labour de jachère, et lorsque la distance où il faut que se rendent les attelages est de 1,800 mèt., la quantité de terrain labourée en un jour n'est plus que de 50 ares pour les sols légers, de 44 pour les moyens et de 30 à 31 pour les sols compactes.

Section III. — *Travaux de hersage ou émottage à la herse.*

L'étendue de terrain qu'on herse dans une journée varie suivant la qualité et l'état physique du sol, la vitesse des chevaux, la nature et la construction de la herse, la méthode de hersage et le mode d'attelage des animaux. En Ecosse, un homme et une paire de chevaux font 4 hect. par jour, lorsqu'on ne donne qu'un seul trait, et seulement la moitié lorsqu'on donne 2 traits. En Norfolk, dans les terrains en pente, on est dans l'usage de faire aller les chevaux au pas en montant et de redescendre au trot; on herse ainsi 3 hect. environ par jour. En attachant ensemble plusieurs herses, on fait à proportion plus d'ouvrage (Sinclair).

Dans les sols légers on peut n'employer qu'une seule bête de trait au hersage. En supposant un seul hersage en sol moyen, on peut herser de 1 1/2 hect. à 2 1/2 hect. par jour avec 2 chevaux, et 1 1/4 à 1 3/4 d'hect. avec 2 bœufs. Si le terrain exige 2 et 3 traits, la surface hersée se réduit à moitié ou au tiers de celle indiquée (Pabst).

Dans les terrains légers de la Campine un bon cheval, dans une attelée de 3 heures, herse 131 ares, ou 2 hect. 50 ares en 2 attelées, et 3 hect. 75 ares en une journée de 9 heures de travail effectif (Schwerz).

Un cheval herse (en sol moyen) 2 hect. en une journée de travail de 8 heures (Dombasle, III, 408).

En conservant la division adoptée plus haut, M. Kreissig divise les hersages en forts, moyens et légers, et dresse le tableau suivant des journées d'hommes et d'animaux pour le hersage d'un hectare dans différens systèmes d'attelages et des sols divers.

	JOURNÉES DE TRAVAIL par hectare,	
	D'HOMME.	DE BÊTE DE TRAIT.
a. Hersage fort ou des sols argileux et compactes, particulièrement quand ils sont desséchés.		
1° Deux forts chevaux ne peuvent travailler, au moyen d'une herse pesante, au-delà de 125 ares par jour; 4 chevaux exigent un homme pour les conduire.	0,40	1,60
2° Deux chevaux moyens, qui pâturent l'été ou reçoivent une nourriture verte, travaillant avec des herses légères, ne hersent guère que 75 ares; 4 chevaux exigent un homme.	0,66	2,66
b. Hersage moyen ou des sols compactes après les 2e et 3e labours, et des sols moyens après le 1er; ici les herses sont moins pesantes.		
1° Deux forts chevaux hersent en un jour 2 hect.; 4 chevaux exigent un conducteur.	0,25	1 »
2° Deux chevaux moyens, au régime indiqué ci-dessus, hersent 150 ares; 4 chevaux ont besoin d'un conducteur.	0,33	1,33
c. Hersage léger, ou des sols moyens après le 2e labour et des sols légers après le 1er; herses légères attelées d'une seule bête de forte taille.		
1° Deux forts chevaux hersent 3 hect. et exigent un conducteur.	0,125	0,33
2° Deux chevaux moyens, attelés ensemble, hersent 3 hect. 75 ares; 4 exigent un conducteur.	0,133	0,53

Dans ces sortes de travaux M. Block n'admet que 2 distinctions : les hersages légers et les hersages forts; c'est d'après cette base qu'il établit le tableau suivant du travail journalier d'un cheval dans divers systèmes